



PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN ZONES HUMIDES

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN



- Note de présentation du projet -

Septembre 2018

PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN ZONES HUMIDES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

1 – LE CADRE

Les ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture ont demandé conjointement, par lettre en date du 12 juillet 2016, aux conseils généraux de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), de mener une mission sur le devenir des territoires d'élevage en milieux humides, face à une situation préoccupante à la fois sur la fragilité de l'élevage et sur l'état de ces milieux.

La mission visait à traiter la question de l'équilibre économique et des moyens existants ou à créer pour permettre aux éleveurs de mener une activité économique viable sur les marais. Elle s'est appuyé sur l'identification de plusieurs territoires de marais à l'échelle nationale, avec visites et rencontres d'acteurs afin d'en dégager des points d'analyse et de propositions.

1.1 - LA MISSION CGAER ET CGEDD DANS LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

La mission nationale des deux conseils généraux a permis de rencontrer localement de nombreux interlocuteurs de différentes zones humides.

Dans les marais du Cotentin et du Bessin, la mission a rencontré les acteurs suivants : Parc naturel régional, Chambre d'agriculture, syndicat agricole, coopérative laitière, agriculteurs, syndicats de marais, acteurs touristiques, élus locaux ainsi que les principaux partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau).

Lors des échanges de la fin de la mission des conseils généraux, le 29 mai 2017, un constat a été partagé :

L'élevage extensif (pâturage et fauche), la gestion de l'eau et la biodiversité sont en interrelations dans un milieu où les contraintes naturelles sont fortes pour l'éleveur. Ces contraintes s'ajoutent aux contraintes économiques qui pèsent sur l'élevage alors qu'il assure un service écosystémique insuffisamment pris en compte, même si les MAEC sont contractualisées de manière importante depuis de nombreuses années. La valorisation de la qualité des produits agricoles laitiers intégrant l'ensemble du service rendu est un enjeu du maintien des éleveurs dans ces milieux.

La proposition de conduire une expérimentation autour de la question de l'élevage en zone humide, qui permette de réunir les acteurs concernés et en particulier les éleveurs, reçoit le soutien des élus locaux et agricoles ainsi que des partenaires institutionnels (Etat et Agence de l'eau).

1.2 - L'EXPERIMENTATION NATIONALE

Les deux ministères ont retenu les conclusions du rapport remis en juillet 2017 et principalement la proposition d'une expérimentation sur les trois sites pilotes des marais de

2.1 - LES ENJEUX DE LA ZONE HUMIDE

La gestion de l'eau

Elle est sous la responsabilité des Associations syndicales de marais (ASA) qui gèrent les vannages, entretiennent les portes à flots, entretiennent les réseaux hydrauliques principaux. Des calendriers de gestion des niveaux d'eau, prenant en compte les différents usages, sont appliqués. Ils visent un compromis entre les objectifs de préservation de la zone humide et l'usage agricole.

Les ASA sont dans l'attente de la clarification de leur rôle dans le contexte de la GEMAPI.

L'élevage

Les parcelles de zone humide sont parties intégrantes des exploitations agricoles. Le marais est utilisé par près de 1 000 exploitants agricoles, principalement installés en système laitier. Les contraintes hydro-pédologiques du milieu impliquent un usage extensif de fauche (foin ou litière) et de pâturage sur le marais.

Le soutien des MAE depuis près de 30 ans est un élément important du maintien des pratiques sur cette zone.

L'approche parcellaire de ces mesures limite leur efficacité environnementale et ne permet pas de souplesse dans les engagements des exploitants, et une prise en compte plus globale de leur système d'exploitation..

A noter que l'ensemble des marais est placé dans l'aire de l'AOP Beurre et Crème d'Isigny, avec une évolution récente du cahier des charges favorable à la gestion durable de l'herbe dans le marais.

La biodiversité

Elle est en grande partie la résultante de la gestion de l'eau et des pratiques agricoles croisées avec la nature des sols (de minéral à tourbeux). Pour l'avifaune la position des marais du Cotentin et du Bessin sur un axe majeur de migration explique aussi le potentiel d'accueil d'une diversité d'espèces hivernantes.

La biodiversité de la zone humide est reconnue à divers titres (Ramsar et Natura).

2.2 - LES USAGERS

L'activité agricole est le principal usage des marais. D'autres usagers sont également présents : les chasseurs (chasse au gibier d'eau), les pêcheurs (pêche au brochet et poissons blancs), les acteurs touristiques (visites en bateaux, hébergements en périphérie), les amateurs de nature, les promeneurs

Ils bénéficient chacun des paysages et des espèces « entretenus » par l'élevage et les gestionnaires de l'eau. Ils donnent aussi une valeur économique à l'écosystème s'ajoutant à la valeur agricole.

3 – LE PROJET DANS LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

L'objectif global est de revaloriser le marais au plan économique en recherchant les moyens de mieux rémunérer la qualité des produits et le service rendu à l'écosystème par l'agriculture.

Il s'agit de faire émerger un projet territorial durable autour de l'élevage, en s'appuyant sur une gouvernance partagée associant les principaux acteurs clés sur les marais. Des retombées sont attendues en terme de dynamique locale mais également en terme de recommandations pour l'élaboration des politiques nationales et européennes.

Les axes de travail sont les suivants :

- Tester l'approche contractuelle collective avec des groupes d'agriculteurs de type MAEC collectives par secteurs de marais et plus globalement avancer sur la réflexion de paiement des services rendus.
Les MAE sont appliquées depuis de nombreuses années sur les marais, elles couvrent au total près de 10 000 ha. Mais ce sont des mesures à la parcelle qui ne permettent pas de proposer une gestion permettant d'impliquer une majorité d'exploitants.
L'objectif de l'expérimentation est de tester un dispositif contractuel collectif par secteurs de marais et permettant une simplification du dispositif pour une meilleure implication des exploitants agricoles, en intégrant les systèmes d'exploitation.
- Identifier et conforter les systèmes pâturants et herbagers viables au plan économique valorisant les marais.
L'objectif serait de mieux connaître les systèmes utilisant les marais en s'appuyant sur un panel d'exploitations afin d'identifier leurs difficultés et leurs atouts. Ce travail pourrait aussi aboutir ou passer par à la mise en réseau des exploitants de marais dans un cadre d'échange de type GIEE ou réseau d'exploitations pilotes.
- Revaloriser l'usage des marais dans un contexte de transmission/installation.
Les structures d'exploitation agricole constituent un point déterminant dans le maintien de l'élevage sur le marais. Avec les nombreux départs en retraite à venir, il s'agit d'anticiper les évolutions en favorisant de nouvelles installations ou réorganisation favorable au marais intégrant les contraintes d'utilisation du marais (accès, foncier, aménagements...)
Un travail d'animation adaptée au territoire doit permettre de dynamiser les projets et synergie.
- Mobiliser les industries agro-alimentaires pour une meilleure valorisation de la qualité de l'environnement dans les produits.
Deux axes seront privilégiés : renforcer l'accompagnement des éleveurs impliqués dans des cahiers des charges valorisant l'herbe ou le marais. Valoriser le marais dans les productions et nouveaux produits.
- Réfléchir à la rémunération des services rendus aux écosystèmes.
Cette question est de plus en plus présente dans des réflexions qui visent à mieux reconnaître le travail de l'agriculture sur les milieux naturels fragiles.
Que rémunère-t-on ? Comment ? Les marais constituent un territoire privilégié pour conforter les travaux déjà engagés dans le domaine. Il s'agit de poursuivre le travail engagé sur l'identification de services écosystémiques des différents types de marais et d'aborder la question du paiement de ces services.

- Réfléchir au lien entre alimentation et agriculture
Sensibiliser le consommateur au lien entre acte de consommation et rémunération des producteurs, entre qualité du produit et santé, entre qualité du produit et qualité des paysages.
- Mobiliser les élus locaux sur le rôle de l'agriculture dans les territoires
L'agriculture reste une composante économique essentielle de nos territoires ruraux.
Elle doit être reconnue en tant que telle dans les projets de territoire des collectivités intercommunales

4 – LES PARTENAIRES

Le Parc naturel régional et la Chambre d'agriculture de la Manche ont exprimé la volonté politique de collaborer pour la mise en œuvre de l'expérimentation.

LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Le Parc est une collectivité, syndicat mixte, créée pour porter un projet de territoire (la charte) pour préserver et valoriser le patrimoine en relation avec les acteurs du territoire.

La zone humide est une des raisons principales de sa création en 1991, elle reste un enjeu majeur de la charte.

Une équipe technique pluridisciplinaire intervient pour impulser, animer, accompagner les projets en relation avec les collectivités et les acteurs.

Les élus du Parc ont souhaité depuis 2016 renforcer son action sur la thématique agricole.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE

La Chambre d'agriculture est un établissement public à caractère administratif. Elle représente l'agriculture et le monde rural auprès de l'Administration, des collectivités locales, des partenaires économiques et sociaux. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du programme agricole départemental visant à promouvoir une agriculture performante ancrée dans son territoire. Elle intervient en coordination avec la Chambre d'agriculture du Calvados et la Chambre régionale d'agriculture de Normandie avec laquelle sont mutualisés une partie de ses moyens.

Elle accompagne de longue date les agriculteurs sur les marais du Cotentin et souhaite s'impliquer dans la nouvelle dynamique en faveur de l'élevage et l'environnement sur ce territoire.

L'UNIVERSITE DE CAEN

L'UMR INRA / UCBN EVA « Ecophysiologie Végétale Agronomie »

L'université de Caen intervient, en partenariat avec le Parc et la Chambre d'agriculture, depuis quelques années sur les questions de valeurs fourragères des marais et de services écosystémiques des prairies humides.

L'INRA de St Laurent de la Prée, présent dans le pôle prairie national avec l'université de Caen, sera aussi mobilisé, ainsi que SCOPELA qui est intervenant technique associé.

5 – LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

METHODE

La mise en œuvre du projet s'appuie sur une animation adaptée aux différentes actions qui seront retenues. Elle comporte une dimension transversale pour la cohérence de la démarche et des approches plus techniques pour alimenter les réflexions.

Il s'agit de mettre en œuvre un plan d'action opérationnel qui permettra des réalisations concrètes dès la première année tout en contribuant aux réflexions prospectives dans le cadre du réseau des sites pilotes.

Une communication adaptée sera mise en place afin de valoriser les travaux engagés et de favoriser des échanges/retours avec d'autres territoire (principe d'un évènement annuel).

Il bénéficie d'un soutien en réseau des trois sites au niveau national avec le Forum des marais atlantiques (FMA) et en lien avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA).

Le projet sera conduit en complémentarité avec d'autres programmes engagés sur le territoire, comme le programme d'action agriculture/zones humides du bassin Douve Taute et le projet sur les services écosystémiques des prairies de marais avec l'Université de Caen.

Une gouvernance locale de l'expérimentation impliquant les principaux acteurs est prévue dans une logique de décloisonnement. A cet effet sera mis en place un comité de pilotage élargi.

Une mobilisation politique des élus du Parc et de la Chambre d'agriculture de la Manche est envisagée, avec un co-pilotage par ces deux structures.

Un comité restreint réunira ces deux acteurs avec les financeurs.

MOYENS

Un chargé de projet durant 3 ans.

Des moyens d'animation, d'étude et de communication sont envisagés en complément, pour faciliter l'animation et approfondir des références et actions opérationnelles.

CALENDRIER

Juillet à décembre 2018

Phase préparatoire :

- Calages techniques et politiques entre le Parc et la Chambre en lien avec l'Etat et l'Agence de l'eau :
- Finalisation du contenu du programme : animation spécifique, études complémentaires, communication...,
- Recherche des financements,
- Recrutement,
- Mise en place de la gouvernance

2019

Démarrage effectif du projet

Lancement des premières actions

Finalisation du programme d'actions à 3 ans

2020 et 2021

Déroulement des actions

Restitution et préparation des suites éventuelles

Annexe 1 :

**AXES COMMUNS ENTRE LES SITES ET PERSPECTIVES
POUR LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

	Plaine Picarde	Marais Brouage	MCB	MCB Précisions
Acquisition de références technico économiques attentes vis à vis du marais, atouts/contraintes	x	x	x	Cibler un panel d'exploitations, dont celles avec sièges en bordure de marais (pâturage de la zh plus facile), les systèmes tout herbe (contraintes plus forte sur la récolte de l'herbe-acceptation MAE), Quelle résilience technique et financière des systèmes de « marais » aux aléas climatiques - Prise en compte dans le système d'exploitation avec dimension économique et sociale - Adaptation au changement global à moyen/long terme - Approfondir les questions liées au séchage des foins (pratiques et matériel)
Evolution des MAEC-services rendus	x	x	x	Tester la faisabilité de MAE collectives en grandeur réelle sur des secteurs de marais avec les exploitants Souhait de simplification et dispositif plus intégré Rechercher rémunération pour service environnementaux (séquestration du carbone, maintien qualité de l'eau)
Appui technique aux éleveurs, accompagnement selon attentes	x	x GIEE contenu large	x GIEE contenu à préciser	Bénéficier de retours d'expérience pour innover ou adapter les techniques d'exploitation Partager les connaissances sur les techniques d'exploitation des zones humides et de l'herbe Maîtriser le développement du jonc par une meilleure valorisation fourragère Valoriser les refus : biomasse / biomatériaux, litière Pm : un GIEE en cours de label sur Périers (autonomie énergétique et ou alimentaire)
Valeur ajoutée produits : diversification, démarche qualité, AB	x	x	? oui	Valoriser davantage les produits agricoles des zones humides : signes officiels de qualité, marque, Développer filière viande avec label/marque ZH et/ou valorisation locale (Présence d'une marque forte AOC : la plus-value d'autre marquage est compliquée Favoriser la diversification agro-touristique dans le marais
Association foncière pastorale		x création gestion		Identifier les zones de marais fragiles au foncier « fragmentés » pour une réflexion ultérieure
Meilleur usage du Foncier public	x		Foncier public et privé	Marais communaux : état des lieux de la situation d'usage et perspectives possibles y compris autres usages (secteur Picauville par ex.)
Transmission / installation			x	Identifier les cédants et principaux leviers pour

				favoriser regroupement et installation favorable à la gestion du marais Déployer une animation adaptée
Bonne santé animale parasitisme	x	x	x	
Promouvoir le lien alimentation agriculture			x	Sensibilisation-promotion auprès des publics
Acquisition de connaissances : biodiv agro	x		x	- poursuite valeur agro-écologique avec Univ Caen Rechercher la valeur médicamenteuse des plantes - valorisation des résultats et connaissances (attente des exploitants)
Mobiliser les élus locaux sur le rôle de l'agriculture			x	Rôle politique des élus Informers sur les avantages économiques, sociétaux et environnementaux des ZH, et sur les avantages de l'agriculture dans la gestion des zones humides
Mobiliser les IAA			x	Rôle politique des élus
Gouvernance globale	x	x	x	

Annexe 2 : **PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRES DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN DANS LE RAPPORT CGEDD/CGAAER**

7.1. Marais du Cotentin et du Bessin

Site des marais du Cotentin et du Bessin	
 <p>Territoire rural (75 % occupé par activité agricole) dont 20 % est classé zone humide, les prairies et le marais occupent le Bas-Pays alors que les plateaux calcaires du Haut-Pays sont dévolus aux cultures. Ces espaces s'organisent autour d'un maillage bocager important et historique.</p> <p>Le marais est pour une part importante de nature tourbeuse et offre des faciès variés avec une flore très diversifiée selon la nature du sol, le temps de submersion et l'influence salée du bord de mer.</p> <p>Le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué (de moitié en 20 ans) et parallèlement la surface toujours en herbe est passée de 72 % à 65 %.</p> <p>65 communes et 2 syndicats intercommunaux sont gestionnaires d'environ 7300 ha de marais (1/4 du marais), propriétés indivises de leurs habitants. Ces vastes espaces (parcelles jusqu'à 160 ha d'un seul tenant) contribuent fortement à la richesse biologique des marais et présentent un intérêt culturel particulier.</p>	<p>Identité du territoire</p> <p>129 communes sur les départements de la Manche et du Calvados</p> <p>72 252 habitants</p> <p>Enjeux écologiques forts : NATURA 2000 , RAMSAR, ZICO</p> <p>De nombreux sites protégés : RNN, RNR, APB, site classé, Conservatoire du Littoral...</p> <p>1553 exploitations gèrent 66 000 ha de surface toujours en herbe (65 % de la SAU) dont 30 000 ha de marais et dont 7 300 ha en marais communaux.</p> <p>80 % des exploitations sont orientées vers la production laitière. Une AOP « beurre et crème d'Isigny »</p>

<p>Le Parc naturel régional et la chambre d'agriculture portent l'objectif de renforcer la prise en compte de l'agriculture et de l'élevage sur les marais du Cotentin et du Bessin, ils envisagent dans ce but le recrutement d'un chargé de mission au sein du PNR.</p> <p>L'agence de l'eau soutient cet objectif, car le rôle des marais est essentiel pour la conservation de la qualité de la nappe phréatique sous-jacente.</p> <p>Le SAGE peine à transformer ses orientations en actions, la prise en compte de la GEMAPI par les intercommunalités et la création d'un EPTB sont à l'étude.</p> <p>Le nouveau cahier des charges de l'AOP d'Isigny vient d'être approuvé, il faut en voir les implications pour le marais.</p>	<p><u>Structure porteuse de l'expérimentation</u></p> <p>Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.</p> <p><u>Partenaires associés</u></p> <p>Chambres d'Agriculture de la Manche et du Calvados</p> <p>Conseil Régional de Normandie</p> <p>Agence de l'Eau Seine-Normandie</p>
--	---

Deux représentants de la mission ont rencontré le 29 mai 2017, au siège du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, les représentants de la chambre d'agriculture et de la DDTM de la Manche, de la DRAAF et de la DREAL de Normandie, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du PNR, de la Communauté de communes et du SAGE. Ils ont exposé l'idée de cette expérimentation puis un débat s'est engagé sur chacun des thèmes pour en préciser les contours qu'ils pourraient prendre sur ce territoire.

Tous les participants ont accueilli favorablement le principe de cette expérimentation, ont souhaité qu'elle puisse être confirmée et ont déclaré qu'ils s'y investiraient et la soutiendraient activement. Tout en validant les trois mots clés de « territoire », de « collectif » et de « qualité », ils ont demandé que l'expérimentation ne se limite pas à des études, qu'elle soit opérationnelle et que l'exploitant agricole soit mis au cœur du projet (leur redonner espoir est indispensable en cette période de fort renouvellement des générations et de perte de confiance dans les aides financières attendues de l'État). Le rôle des élus a été souligné, ainsi que la nécessité d'un travail en commun en vue de les impliquer dans l'action, en particulier les élus des intercommunalités.

Le projet territorial peut-il être porté par le Parc naturel régional ? De nombreux textes ont déjà été rédigés avec la charte du PNR, Natura 2000 ou le SAGE ; il s'agirait de les compléter sur les points manquants et de bâtir ainsi un document unique de projet « marais ». Le portage devra être réfléchi, il pourrait être assuré par le Parc à travers une forme de gouvernance spécifique comportant une représentation renforcée des agriculteurs et en s'appuyant sur une animation par un chargé de mission positionné au sein du PNR (et dont le recrutement nécessitera un budget approprié). La plus-value de ce projet territorial est d'apporter une volonté de changement, une dynamique plus collective, une adhésion élargie d'acteurs, incluant notamment davantage les élus.

En matière d'hydraulique, le besoin d'une gouvernance forte et d'une vision globale est affirmé. Malgré dix ans de travail, le SAGE aboutit à un état des lieux et des orientations, mais n'est pas encore passé à la mise en œuvre des actions planifiées ; il faut installer la GEMAPI, peut-être mettre en place un EPTB en vue d'une gouvernance forte qui s'appuie sur les EPCI et ASA pour mettre en œuvre les projets. Mais une rénovation de la gouvernance hydraulique demande du temps et ne peut s'envisager qu'à moyen terme.

L'idée de MAEc collectives est accueillie très positivement, comme une ambition de territoire qui correspond aux objectifs économiques et écologiques. La création d'un collectif d'agriculteurs, ou de plusieurs si le territoire s'avère trop vaste, est un préalable, par exemple sous la forme du GIEE⁹⁰ qui est dorénavant formalisé par la loi. Dans la perspective de ces MAEc collectives, les « communaux » sont considérés comme des atouts qu'il faut conserver.

L'approche collective du foncier, des équipements et de l'accessibilité au marais est à réfléchir en lien entre le PNR, la Chambre et le SAGE. La création, sous la responsabilité d'un collectif de propriétaires type Association Foncière Pastorale ou autre, d'entités de pâturage d'une surface adaptée de l'ordre de la dizaine d'hectares, pourrait être un bon moyen de redresser le glissement du pâturage vers la fauche qui est en particulier le fait de propriétaires situés à distance du marais. Un tel collectif pourrait peut-être se constituer à partir d'un regroupement des ASA plus rapidement que par création d'une AFP.

Les participants s'accordent sur le fait que l'augmentation des surfaces des exploitations est synonyme de régression du pâturage : il faut lutter contre l'agrandissement et favoriser l'installation de jeunes ou de nouveaux agriculteurs. Un travail d'anticipation et une action volontariste sont à entreprendre avec la chambre, le Parc, les élus mais aussi la SAFER et le conseil régional.

Dans l'objectif de favoriser le « bon » système pâturant, la mission suggère de proposer aux éleveurs intéressés un double diagnostic technico-économique et environnemental dans le but de permettre à l'exploitant de construire un projet assis sur les capacités fourragères du marais et la complémentarité entre haut et bas pays.

De même, et sur l'affirmation que l'agriculture biologique permet de vivre bien et de créer de l'emploi, les participants accueillent l'idée de proposer, là encore à des exploitants volontaires, de les soutenir dans la conversion à l'agriculture biologique avec, d'abord, élaboration d'un projet puis accompagnement de l'exploitant s'il décide de le mettre en œuvre. Sur le constat aussi que « l'exploitant Bio s'en sort bien parce qu'il a une diversité de produits », l'orientation est retenue de travailler la diversification au niveau de l'exploitation mais aussi au niveau de l'économie générale du marais, et de l'intégrer formellement dans le projet territorial.

Dans le projet territorial devra figurer également l'offre touristique que le territoire et ses acteurs veulent porter. Cette offre doit être professionnelle et impliquer les collectivités et les offices de tourisme dans un bouquet structuré d'actions de découverte des paysages, de la nature, de l'agriculture, des monuments et traces du patrimoine, de la culture. Les idées sont nombreuses, mais il reste à en approfondir la faisabilité, l'intérêt pour les agriculteurs et pour les habitants du territoire et la cohérence. Pour les participants, il convient de retravailler l'histoire et la culture du marais, de reconquérir l'image et la fierté du marais.

Le constat partagé enfin est que rien ne sera possible sans un accord, dès le début du projet, et un engagement profond des éleveurs : l'expérimentation et, au-delà, la réussite du projet territorial de développement durable du marais appellent la motivation et l'implication des agriculteurs. « Il faut remettre la dimension humaine sur le terrain. La reconquête du territoire passe par la reconquête de l'image de soi ». Il s'agira donc de définir les formes d'actions de groupe, de coopération et d'échange, à mettre en œuvre dans ce but.

Les modalités du suivi des actions et de l'évolution du marais seront à préciser, notamment avec l'ARB qui se crée dans cette région. Un référentiel technique spécifique « zones humides » est jugé indispensable pour évaluer la qualité écologique du marais dans ses deux composantes, terre et eau.

⁹⁰ Il existe 3 GIEE dans la Manche, mais aucun sur le marais